



## **Comités de pilotage des sites Natura 2000 « Moyenne vallée du Lot inférieur » & « Font d'Erbies »**

**Mercredi 13 décembre 2022 – 10h30 – Mairie de Crégols**

**Ce compte-rendu n'est pas exhaustif et reprend les principaux éléments discutés en séance, en complément du diaporama présenté en réunion (en pièce-jointe).**

### Participaient à la réunion :

- Catherine PRUNET, Vice-Présidente en charge de l'environnement du Parc naturel régional des Causses du Quercy.
- Dorothee POIRIER, Présidente du COPIL du site Natura 2000 « Moyenne vallée du Lot inférieur »
- Didier PECH, Président du COPIL du site Natura 2000 de « Font d'Erbies »
- Marie-Hélène FLAUJAC, conseillère municipale de Cénevières
- David BARTHES, chargé de mission milieux naturels - DDT du Lot
- Baptiste CHARLOT, Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie (CEN Occitanie)
- Rémi GARRIGOU, Syndicat Mixte Célé Lot Médian
- Ambre GIROU, directrice adjointe - Parc naturel régional des Causses du Quercy
- Hugues LECHENNE, Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées
- Philippe TYSSANDIER, Vice-Président – Comité de spéléologie du Lot et membre du Groupe chiroptères Midi Pyrénées (CEN Occitanie)

### Excusés :

- Catherine MARLAS, Présidente du Parc naturel régional des Causses du Quercy
- Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Maire de Cahors et Président du Grand Cahors
- Dominique ROMBAUT, chargée de mission Natura 2000 – Parc naturel régional des Causses du Quercy
- Anne-Marie DEVELAY et Nathalie LAMANDE, services de la DREAL
- Eric SIMON
- Magalie CAMUS, OFB
- Fédération de pêche du Lot
- Marine LESTRADE, CNPF

### Ordre du jour :

**Bilan des actions menées en 2022**  
**Présentation et discussion du programme d'action pour 2023**  
**Actualités et questions diverses**

Mme Prunet, Vice-Présidente du Parc, remercie les participants à ce comité de pilotage et rappelle l'intérêt de se réunir régulièrement pour réitérer notre engagement en faveur de la préservation de la biodiversité. A ce titre, l'interCOPIL a été un moment fort de l'année écoulée, et l'occasion pour chacun d'appréhender sur le terrain les interconnexions entre nos sociétés et l'environnement.

Mme Poirier et M. Pech introduisent le COPIL en rappelant quelques actualités de leurs sites et les enjeux.

M. Barthès explique que dans le cadre de la loi 3DS, le pilotage des sites terrestres Natura 2000 va être transféré de l'Etat à la Région dès 2023. Le volet règlementaire (les évaluations d'incidences et les modifications de périmètres) sera toujours traité par la DDT. Jusqu'en 2022, le financement des actions se faisait à 43% par l'Etat et à 57% par l'Europe. A partir de 2023, le financement sera de 20% Région et 80% Europe, pour un financement restant à 100%.

Il rappelle que les COPIL sont composés d'un large panel d'acteurs locaux qui peut être élargi. La France a choisi le modèle de la concertation entre les acteurs, dont le président du COPIL est le garant. Le président forme un binôme avec l'animateur, qui l'assiste, prépare les réunions, recherche les financements, assure la gestion administrative des contrats et leur mise en œuvre, prépare le programme, etc.

### Retour sur les ateliers régionaux :

M. Barthès détaille les conclusions de ces ateliers pour améliorer l'appropriation de Natura 2000 :

- \* Repenser le format des COPIL : favoriser les visites de terrain, sortir d'un format trop cadré et favoriser les échanges, éviter les comptes rendus exhaustifs
- \* Favoriser l'implication des élus : informer et former les élus, désigner des délégués, les sensibiliser à l'utilisation de la **dotations biodiversité** accordée en 2022 aux communes au titre de leur localisation dans un Parc naturel régional ou concernée très largement par un périmètre Natura 2000 (sous conditions, voir détail [ici](#)). Cette dotation serait renouvelée et majorée en 2023.
- \* Accompagner les collectivités : intervenir dans les Conseils, renforcer la relation président/animateur, renforcer la veille territoriale des élus.

Mme Poirier, qui a participé aux ateliers régionaux, rend compte de nombreux échanges avec des élus et techniciens, de l'intérêt de ce type de journée pour se former et être force de proposition localement.

M Lechenne indique que le Conservatoire Botanique National (CBN) a présenté ses actions et ses outils cartographiques. Dans le cadre des Plans Nationaux d'Actions en faveur de la biodiversité, le CBN se propose d'assurer un suivi écologique de certains habitats.

### Bilan des actions menées en 2022 – compte rendu des échanges

- **Contrats agricoles (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques – MAEC)**

Une extension du périmètre du site de la moyenne vallée a été effectuée en 2013 vers le plateau pour intégrer notamment les versants. Obtenir une nouvelle extension pour intégrer plus de milieux agro-pastoraux de périmètre nécessiterait une prospection et la constitution d'un argumentaire très étayé. Une extension est possible mais une augmentation du nombre de parcelles contractualisées sur le site semble plus prioritaire.

- **Contrat non agricole à Vers (2017) porté par la commune de St-Géry/Vers : Pose de nichoirs en ripisylve du Lot et panneau**

La pose des nichoirs nécessite de prendre en compte les contraintes du suivi de l'occupation (entrée bien visible) et d'entretien. Les nichoirs peuvent être très rapidement investis sur les bâtiments, comme cela a été le cas à Crégols (moins de 72h).

Le projet de gîtes artificiels pour les chiroptères a été évoqué sur l'îlot de Cénevières. L'occupation des gîtes artificiels de Vers et de St Martin de Vers par les chiroptères est pour l'instant assez faible. L'intérêt de ce contrat pour la conservation des chiroptères sera examiné avec les partenaires associés (Groupe chiroptères CEN Occitanie) ; il convient également de vérifier la faisabilité par rapport au foncier (*complément d'information D.Rombaut après COPIL*).

- **Sollicitation de la commune de Vers pour un appui technique à la restauration des berges à la confluence**

Des propositions d'orientations de restauration ont été élaborées par le Syndicat mixte du Bassin du Lot et l'animatrice du site. D'éventuels travaux nécessiteront une étude d'incidence. Un contrat de restauration de la ripisylve pourrait être mobilisé pour améliorer l'état d'une ripisylve résiduelle mais la reconstitution d'un habitat n'est pas éligible.

- **Projet à l'étude de reconnexion d'un bras mort – Lieu-dit Les Granges à Cénevières**

Réflexion pour améliorer la connexion d'un bras mort au Lot. L'Ancien îlot accueille aujourd'hui des jardins et une peupleraie. Des diagnostics sont à mener et des échanges sont engagés avec le propriétaire et la communauté de communes. L'occupation temporaire du Domaine Public Fluvial sera à demander.

- **Suivi de 2 Contrats Natura 2000 à Crégols (2010/2011) portés par un propriétaire privé pour la mise en défens de la grotte de Fond d'Erbies et pose d'un panneau d'information**

Le trou dans la clôture reste modeste et aucune dégradation n'est à déplorer. Il est proposé de ne pas intervenir. Le chemin d'accès n'est pas entretenu pour ne pas attirer l'attention. L'achat de la grotte intéresserait la commune et le Département mais le prix est pour l'instant prohibitif. Une zone plus large autour de la grotte pourrait être inscrite dans le PLUi pour préserver l'habitat de chasse.

- **Suivi habitat à chauves-souris Grotte de Fond d'Erbies**

M. Tyssandier précise que les chauves-souris se sont installées plus proche de l'entrée de la grotte de fond d'Erbies cette année, sans que l'on puisse expliquer ce phénomène. Une hypothèse serait que le conduit fossile, plus proche de la surface se serait réchauffé et que les chauves-souris aient préféré bénéficier de la fraîcheur de l'eau.

Les populations sont globalement stables.

- **Actualisation des données odonates**

La vallée du Lot accueille un cortège typique de libellules des grands cours d'eaux. La diversité reste constante mais les effectifs peuvent varier significativement d'une année sur l'autre nécessitant un suivi sur plusieurs années. A noter : la plus grosse densité connue en Occitanie de cordulie à corps fin se situe sur le secteur du Camping de Vers. L'effectif de la Cordulie splendide (la plus grosse et la plus discrète) a explosé en 2022.

Une évolution du protocole de suivi est à prévoir en 2023 et sera discutée sur le plan technique.

- **Ancrage territorial et actions de sensibilisation et de communication**

Intérêt renouvelé pour l'organisation d'InterCOPIL.

Proposition est faite de réunir les instances du Parc (bureau syndical) sur des communes Natura 2000.